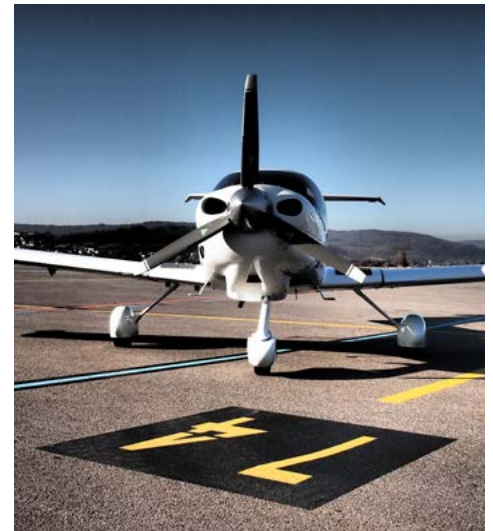


Habilitation au vol de nuit



LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN STAGE :

- Être titulaire d'un PPL(A) ou LAPL(A) valide
- Être titulaire de la classe SEP(T)
- Détenir un certificat médical de classe 1 ou 2 délivré par un médecin DGAC



L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LES PRIVILÈGES DE LA LICENCE :

L'habilitation au vol de nuit permet de voler du coucher au lever du soleil, poser de nuit sur des aéroports homologués.



LA FORMATION THÉORIQUE : (5 H)

5 h en présentiel

LA FORMATION PRATIQUE : (5 H)

4 h de vol en double commande (dont 1 h de navigation)
1 h de vol en solo

Durée maximale de la formation : 6 mois

LES AVIONS DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

→ DA 40



COÛT DE LA FORMATION

Nous consulter



5
HEURES DE VOL



5
HEURES DE THÉORIE

Note : Le nombre d'heures de vol proposé constitue un minimum réglementaire prévu dans le cadre du programme homologué par l'Aviation Civile. En fonction de votre niveau initial en entrée de formation et de votre progression, le nombre d'heures nécessaires peut être supérieur au programme proposé.